



Délibération 2023/07 du 17/03/2023
COMPTE FINANCIER 2022

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'annexe produite et après examen de la balance et du bilan,
Vu la présentation du rapport de gestion et du compte financier en séance,

Article 1 :

Le conseil d'administration en date du 17 mars 2023 arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **313,93 ETPT**, dont 311,61 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,32 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- **29 867 413,70 €** d'autorisations d'engagement dont
 - 12 927 878,95 € personnel
 - 12 501 760,08 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 4 437 774,67 € investissement
- **31 264 613,75 €** de crédits de paiement dont
 - 12 927 878,95 € personnel
 - 12 490 461,24 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 5 846 273,56 € investissement
- **32 773 441,65 €** de recettes
- **1 508 827,90 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **1 709 239,17 €** de variation de trésorerie (Tableau 4)
- **318 595,22 €** de résultat patrimonial (Tableau 6)
- **866 755,38 €** de capacité d'autofinancement (Tableau 6)
- **- 39 030,87 €** de variation de fonds de roulement (Tableau 6)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial à hauteur de **318 595,22 €** en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Votes Articles 1 et 2 :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mars 2023

Pour le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Président du Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne et par délégation,

Votes Article 3 :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

M. Gabriele FIONI
Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne Rhône-Alpes